VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

Extrait N° 5 / du procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration

Séance ordinaire du 13 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mars à dix-sept heures et zéro minute, les membres du Centre Communal d'Action Sociale des AVIRONS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Éric FERRÈRE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.**

NOTA :

Le Président certifie que la convocation du Conseil a été faite le **07 mars 2024** et que le nombre des membres en exercice étant de **17**, le nombre des membres présents est de **13.**

Le Président,

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA RÉUNION

Éric FERRÈRE

Présents : Pour le Conseil Municipal : M. Éric FERRÈRE - M. Jean-Daniel DENNEMONT - Mme Christelle ETHEVE-VADIER - M. Pierrot CANTINA - Mme BARET Christine – Mme Marcella MAZEAU - Mme Suzette RIVIERE - Mme Suzie CUVELIER - M. René VLODY
Pour l'Association Saint-Vincent-De-Paul : Mme Marie-Claude DALEVAN
Pour le Club des Amis : M. Jean-Michel CADET
Pour l'UDAF : Mme Fabienne HAMILCARO - Mme Sophie PERSEE

Absent : - Mme Annick AMACOUTY (Comité Régional Handisport) - Mme Blandine HOARAU (ORIAPA) - M. Georges NACOULIVALA (Comité Régional Sport Adapté) - M. Gidexe PERSEE (Association Saint-Vincent-De-Paul)

Secrétaire : Le Président propose la candidature de **Madame Christine BARET** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **Mme Christine BARET** est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint le Président passe à l'ordre du jour

& &
&

AFFAIRE N°5 : Présentation du bilan d'activités du CCAS pour l'année 2023

Le Code de l'Action Sociale et des Familles, et plus particulièrement en ses articles L123-4 et L123-5, détermine le statut des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.), établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.
Le C.C.A.S. est ainsi chargé d'animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
Le CCAS constitue l'outil privilégié de la Ville pour répondre aux besoins sociaux des plus fragiles en vue de lutter contre le processus de précarisation, d'isolement et d'agir sur les leviers favorisant l'inclusion ; ceci tout en s'adaptant à un contexte en constante évolution.
Aux Avirons, pour permettre au CCAS d'assurer ses missions, la Ville lui attribue une subvention d'équilibre annuelle. Les relations entre la Ville et son CCAS sont régies en application d'une convention.
Le présent rapport d'activité répertorie et illustre de façon synthétique les actions de l'ensemble des services du CCAS. Il met en exergue les données chiffrées relatives à leurs activités, tout en apportant une vision transversale et globale des actions du fonctionnement de l'établissement public à l'échelle de l'année civile.
Ce rapport a pour vocation de s'adresser à la fois aux administrateurs, aux élus, aux agents, aux partenaires financeurs, associatifs et institutionnels, ainsi qu'à l'ensemble des avironnais, usagers et bénéficiaires du CCAS. Il est destiné à mettre en lumière, favoriser et stimuler les interactions internes comme partenariales, notamment les acteurs de terrain que constituent les associations.
Sans chercher l'exhaustivité, le rapport d'activité du CCAS revient sur une année de travail au travers des faits marquants qui l'ont ponctuée. Il met également en lumière des chiffres clés, des témoignages, et des éléments d'organisation permettant de formaliser et de faire connaître l'activité quotidienne du CCAS.

En quelques chiffres clés :

- Conseil d'administration : 8 séances et 35 délibérations adoptées ;
- Commission Permanente : 20 commissions tenues dont 2 reportées en raison du quorum non atteint. Durant ces commissions permanentes 105 dossiers ont été traités. Il y a eu 83 aides accordées, 2 orientations vers l'épicerie sociale et solidaire et 20 dossiers rejetés ;
- Aides sociales légales : 1447 demandes instruites ;
- Domiciliation : 34 accords ;
- Portage de repas à domicile : 49 contrats avec 5822 repas livrés ;
- Maison France Services : 3760 visites sur 250 jours d'ouverture ;
- Epicerie sociale « Maison Père Jeannette » : 51 familles accompagnées soit 124 personnes Et 47 ateliers divers organisés ;
- Accueil Collectif des Mineurs (ACM) : 543 places [4-11 ans], 120 places [12-17 ans] et 30 places en Mercredi Jeunesse,
- Relais de l'insertion : 3828 passages et 6 matinées d'information sur les métiers et dispositifs, 3 actions hors les murs et 2 ateliers numériques seniors ;
- Prévention : 1742 jeunes sensibilisés sur les risques des addictions ;
- Bien vieillir : 360 participants aux activités physiques adaptées, atelier mémoire, ateliers numériques…
- Parentalité : plus de 170 parents ayant participé aux actions (séjour famille, ateliers philo, kafé kosé, ateliers parents/enfants…) ;

- 1037 seniors ayant participé aux animations (alon bat in karé, séjour, après-midi dansant, théâtre, fête de la musique, repas de fin d'année…).

En parallèle, les équipes ont travaillé sur la conception de projets divers : Centre social, Convention Territoriale Globale, Contrat Local de Santé, etc…

La présentation du bilan d'activités est ci-après faite par les agents du CCAS.

- *M. René VLODY : Où sera implanté le Centre Social ?*
- *Willy FERRERE : Dans le cadre de la préfiguration du Centre Social, aux vues des EVS existants (Espace de Vie Sociale), il a semblé pertinent d'implanter le Centre Social sur le centre-ville qui en est dépourvu.*
- *M. René VLODY : « la CTG est bien signée entre la commune et la CAF ? »*
- *Willy FERRERE : « Antérieurement, oui mais la CTG 2 est désormais signée entre la CAF, la Commune et le CIAS ».*
- *Mme ETHEVE VADIER informe le conseil d'administration de l'avancée du projet BERATA qui vient d'être avalisé par le conseil communautaire du CIAS.*
- *Plusieurs administrateurs plébiscitent le travail réalisé par les agents du CCAS.*

- *Monsieur Jean Daniel DENNEMONT et Madame Christine BARET quittent la salle lors de la présentation du bilan d'activité du pôle insertion et animation locale à 18h35.*

Pour expédition conforme,

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA REUNION

Le Président

Éric FERRÈRE

Le Maire certifie que le présent document a été reçu à la Sous Préfecture de ST-PIERRE

LE 22 MARS 2024

PUBLIÉ LE : 22 MARS 2024

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.